



53^e session du Conseil des droits de l'homme

**Rapport du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés
transnationales et autres entreprises**

Intervention du Luxembourg

Genève, le 27 juin 2023

Monsieur le Président,

Nous remercions le Groupe de travail pour la présentation de son rapport et réaffirmons notre plein soutien à son mandat.

Nous sommes très honorés d'avoir pu accueillir la délégation du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises au Luxembourg en décembre de l'année dernière. Nous tenons à remercier le groupe de travail pour tous les échanges constructifs qui ont été menés au cours de sa visite au Luxembourg, et apprécions beaucoup les recherches approfondies qui ont été effectuées et le travail qui a été consacré à cette mission par la délégation.

Comme le témoigne le rapport, le Luxembourg attache une importance particulière à la question du devoir de diligence des entreprises et la responsabilité de celles-ci de respecter les droits humains, notamment à travers la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme. Des progrès importants ont pu être réalisés à cet égard, avec, en particulier l'adoption de deux plans d'actions nationaux pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies ou encore le lancement en 2021 du Pacte national « Entreprises et droits de l'Homme ».

Permettez-nous de brièvement attirer votre attention sur nos efforts en matière de finance inclusive, qui fait partie intégrante de la finance durable mais que le rapport n'aborde pas. En effet, en vertu de notre accord de coalition de 2018, le secteur de la finance inclusive constitue une priorité de la politique de coopération. La finance inclusive vise à fournir un accès abordable et équitable à des produits et services financiers de qualité à tous les bénéficiaires, en particulier aux segments de population les plus marginalisés qui ne sont pas bancarisés ou sous-bancarisés, et en ciblant les jeunes entrepreneurs et les femmes dans les zones rurales. La finance inclusive vise à créer des opportunités économiques parmi les clients, contribuant ainsi à leur autonomisation et à la croissance durable et inclusive.

Dans un souci de clarté et de compréhension mutuelle, nous aimerions clarifier un point abordé par le Groupe de travail dans son rapport, à savoir la référence aux sociétés de portefeuille et d'investissement (autrement appelés « *holding and investment companies* »).



Secrétariat général

Les sociétés enregistrées au Luxembourg sont soumises à une législation solide et développée, et doivent se conformer aux règles applicables au niveau européen, ainsi qu'aux réglementations fiscales de l'OCDE (BEPS).

Tout en ayant pris note de vos recommandations concernant une loi nationale, nous aimerions attirer toute votre attention sur l'initiative législative au niveau de l'Union européenne en la matière et sur le fait que les négociations interinstitutionnelles battent leur plein. Le Luxembourg préconise dans ce contexte de continuer à s'impliquer entièrement dans les travaux législatifs en cours au niveau européen.

Dans le rapport du Groupe de travail, un accent particulier est en effet mis sur la directive européenne, et sur les positions que le Luxembourg devrait prendre dans le cadre des négociations de ce texte. Nous aimerions souligner à cet égard que le Luxembourg s'est engagé depuis longue date pour que ce texte européen puisse voir le jour. Nous sommes pleinement engagés dans les négociations en cours, sachant que mon pays participe à un effort commun de l'Union européenne avec les 26 autres pays membres pour trouver un compromis.

Le Luxembourg insiste aussi dans ces négociations que les droits des plus vulnérables, les femmes et les enfants, les peuples indigènes et les défenseurs des droits humains soient pleinement respectés.

La visite du groupe de travail a permis de continuer et de nourrir le dialogue constructif au niveau national sur la promotion du respect des droits humains dans la conduite des entreprises. Nous remercions le Groupe de travail pour ses recommandations et nous les prendrons en considération dans nos efforts présents et futurs pour promouvoir la protection des droits humains dans les activités des entreprises.

Je vous remercie.